

UN LIBRARY  
NOV 2 - 1971  
DIN/SA COM' COC'

Distr.  
LIMITEE  
A/C.5/XXVI/CRP.29  
23 novembre 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 84 a) de l'ordre du jour

#### QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

#### COMPOSITION DU SECRETARIAT

La délégation de la Pologne et de la RSS d'Ukraine proposent d'inclure le paragraphe suivant dans le rapport du Comité concernant le point 84 a) de l'ordre du jour :

"La Cinquième Commission, inquiète du manque de progrès dans la réalisation d'une répartition géographique équitable au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, prie le Secrétaire général de l'Organisation de prendre des mesures efficaces pour appliquer le plus rapidement possible les résolutions 2539 (XXIV) et 2736 (XXV) et les autres décisions de l'Assemblée générale sur cette question. A ce sujet, il y a lieu d'appeler particulièrement l'attention sur les principes régissant le recrutement du personnel, formulés dans la résolution 2736 (XXV) de l'Assemblée générale, et en particulier sur le principe d'après lequel, dans le recrutement de candidats à des postes soumis au principe de la répartition géographique, il convient de donner la préférence aux personnes qualifiées originaires de pays sous-représentés en général, et à l'échelon supérieur en particulier. La Commission prie également le Secrétaire général d'établir, à l'intention de l'Assemblée générale, pour qu'elle l'examine à sa vingt-septième session, un rapport spécial sur les progrès réalisés dans l'exécution des décisions susmentionnées ainsi qu'un plan prospectif de recrutement, ce qui permettra d'accélérer la réalisation d'une répartition géographique équitable du personnel."